TR/SS

IVRY s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE EDMEE GUILLOU (V.C.)
RUE PIERRE GALAIS (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Edmée Guillou et Pierre Galais par la société SOBECA – 33 rue de Valenton – 94000 Créteil, agissant pour le compte d'ENEDIS – 12 rue du Centre – 93160 Noisy-le-Grand (renouvellement du réseau électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **2 octobre 2023** à **8 heures 30** jusqu'au **20 octobre 2023** à **17 heures :**

- Rue Edmée Guillou
  - **Neutralisation du stationnement des deux côtés de la chaussée,**
  - **Neutralisation de la voie de circulation** à l'avancement du chantier : les véhicules seront déviés sur le stationnement neutralisé à cet effet,
- Rue Pierre Galais au droit des n°s1 à 3
  - **Neutralisation du trottoir impair :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
  - **Neutralisation de la chaussée :**
    - ✓ **Pré barrages** place de l'insurrection d'août 1944 et au niveau du carrefour formé avec la place de l'insurrection d'août 1944 et la rue Jean Jacques Rousseau,
    - ✓ **Déviation :** place de l'insurrection d'août 1944, boulevard de Brandebourg, place Léon Gambetta, boulevard du Colonel Fabien et avenue de l'Industrie,
  - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SOBECA – 33 rue de Valenton – 94000 Créteil.

FAIT EN MAIRIE, LE 26 SEP. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 27 SEP. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon